

DHL EXPRESS

# CHANGEMENTS RÉGLEMENTAIRES EN SUISSE

APERCU

Dernière mise-à-jour: 22 Décembre 2023

## APERCU DES CHANGEMENTS RÉGLEMENTAIRES EN SUISSE EN 2024

À partir du 1er janvier 2024, le Conseil fédéral suisse a introduit une nouvelle législation concernant les **mesures de facilitation à l'importation** (telles que la réduction des taux de droits de douane) et **une augmentation des taux de taxe sur la valeur ajoutée (TVA)**.



1. **Les taux de droits de douane suisses seront fixés à zéro** pour la plupart des produits industriels tels que les produits minéraux, les produits chimiques, les plastiques, etc., mais aussi pour **les biens de consommation** tels que les vélos, les voitures, les appareils électroménagers, les vêtements et les chaussures.
2. À partir du 1er janvier 2024, **ces produits ne seront plus soumis à des droits de douane lors de leur importation en Suisse, quel que soit leur pays d'origine.**
3. **Le Système harmonisé suisse (HS) sera simplifié** en combinant et en réduisant le nombre de HS codes. Ainsi, la classification tarifaire à l'importation devrait devenir plus facile pour les entreprises importatrices en Suisse. Les taux standard, réduit et spécial de la TVA seront augmentés à partir du 1er janvier 2024.

VAT rates	VAT	
	Until December 31 <sup>st</sup> 2023	As of January 1 <sup>st</sup> 2024
Standard rate	7.7%	8.1%
Reduced rate	2.5%	2.6%
Special rate	3.7%	3.9%

## QUEL EST L'IMPACT POUR LES EXPÉDITEURS À PARTIR DU 1er JANVIER 2024 (du reste du monde vers la Suisse) ?

Les expéditeurs devront :

- ✓ Comprendre le changement réglementaire des taux de droits de douane suisses et évaluer s'il est applicable à leur entreprise.
- ✓ Comprendre la structure simplifiée du HS (Système harmonisé) et évaluer si elle est applicable à leur entreprise.
- ✓ Mettre à jour leurs systèmes pour collecter la TVA sur les marchandises à destination de la Suisse si cela est applicable à leur entreprise.

## À partir du 1er janvier 2024, quels seront les impacts pour les destinataires ?

- Selon l'accord entre le vendeur et l'acheteur, la TVA et/ou les droits applicables seront réglés soit par le vendeur, soit par l'acheteur.

### NOTE :

Pour des informations supplémentaires, veuillez consulter le site web du gouvernement :

- Pour la simplification de la structure des codes HS et le taux de droits de douane à zéro pour certains codes HS, veuillez cliquer [ici](#).
- Pour l'augmentation des pourcentages de la TVA, cliquez [ici](#).

### CLAUDE DE NON-RESPONSABILITÉ

Bien que nous ayons tout mis en œuvre pour nous assurer que les informations contenues dans le présent document ont été obtenues, produites et traitées à partir de sources estimées fiables, aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée quant à l'exactitude, l'adéquation, l'exhaustivité, la légalité, la fiabilité ou l'utilité de ces informations. Toutes les informations contenues dans le présent document sont fournies "en l'état". En aucun cas, DHL Express, ses partenaires ou sociétés apparentées du groupe DHL, ou les partenaires, agents ou employés de ces derniers ne pourront être tenus responsables envers vous ou toute autre personne de toute décision ou action prise sur la base des informations contenues dans le présent document ou de tout dommage consécutif, spécial ou similaire, même s'ils ont été informés de l'éventualité de tels dommages.

